

FICHE TECHNIQUE

DONNÉES DU PRODUIT

Référence: 69105

Dénomination commerciale: YELLOW YUMMIES (23u)

Dénomination légale: Empanadilla couite de poulet avec curry surgelée

Code EAN carton: 8424465691054

Code EAN pack:

Code EAN unitaire: 8424465954579

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

► DURÉE DE VIE

Durée de vie primaire: 365 jours

Durée de vie secondaire: 4 jours à température ambiante

**La durée de vie du produit peut varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.*

► INDICATIONS DE CONSERVATION ET DE PRÉPARATION

Conservation: Conserver à une température de -18,0 °C. Ne pas recongeler après décongélation.

Préparation: Décongeler: 2 - 3 heures à température ambiante

Pousser: -

Cuire à: 180 °C

1 - 2 minutes

Conseils de mise en oeuvre: Option 1: Laisser décongeler pendant 2-3 heures à température ambiante. Avant consommation, il est recommandé de régénérer dans le four préchauffé à 180°C pendant 1-2 minutes. Pas besoin de retirer l'emballage pour cuire. Option 2: Laisser décongeler le produit pendant 1-2 heures à température ambiante. Préchauffer le four à 180°C et chauffer le produit pendant 3 à 5 minutes. Laisser reposer avant consommation. Pas besoin de retirer l'emballage pour cuire. Option 3: Préchauffer le four à 180°C et chauffez le produit surgelé pendant 10 minutes. Laisser reposer avant consommation. Pas besoin de retirer l'emballage pour cuire. Le temps de décongélation et de cuisson peut varier en fonction des conditions environnementales et du type de four respectivement. Une fois décongelé/cuit, conserver le produit à température ambiante pendant 4 jours maximum.

**Les temps de cuisson et de décongélation sont approximatifs selon les conditions et la température des locaux.*

► LISTE DES INGRÉDIENTS

Ingrédients: Viande de poulet (27. 5%), farine de BLÉ, oignon frit (oignon, huile d'olive vierge, sel, correcteur d'acidité (E330), épaississants (E415, E410, E412), dextrose), huile végétale (tournesol), vin, LAIT uht entier, sauce de SOJA (eau, fèves de SOJA, BLÉ, sel, alcool), tomate concassée (tomate, sel, acidifiant (E330)), poivron, amidon de maïs, sucre, sel (sel raffiné, antiagglomérant (E535)), pâte curry (0. 6%)(oignon, chile, huile végétale (tournesol), sel, ail, épices, sucre, galanga, poivron, lime kaffar, acidifiant (E330), conservateur (E202)) , curcuma, épices. DÉCORATION: encre alimentaire (colorant E155).

Peut contenir des traces de: Poissons, oeuf, fruits à coque (noix), céleri, moutarde, mollusques.

► SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU DES INTOLÉRANCES

	Présence comme ingrédient	Présence comme trace
Céréales contenant du gluten	X	-
(ou leurs souches hybridées et produits dérivés)		
Blé	X	-
Seigle	-	-
Orge	-	-
Avoine	-	-
Épeautre	-	-
Kamut	-	-
Crustacés et produits à base de crustacés	-	-
Oeufs et produits à base d'oeufs	-	X
Poisson et produits à base de poisson	-	X
Arachides et produits à base d'arachides	-	-
Soja et produits à base de soja	X	-
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	X	-
Fruits à coque et produits dérivés	-	X
Amandes	-	-
Noisettes	-	-
Noix	-	X



	Présence comme ingrédient	Présence comme trace
Noix de cajou	-	-
Noix du Brésil	-	-
Pistaches	-	-
Noix de pécan	-	-
Noix de Macadamia ou du Queensland	-	-
Céleri et produits à base de céleri	-	X
Moutarde et produits à base de moutarde	-	X
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	-	-
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations >10mg/kg ou 10mg/litre en termes de SO ₂	-	-
Lupin et produits à base de lupin	-	-
Mollusques et produits à base de mollusques	-	X

➤ DÉCLARATION NUTRITIONNELLE POUR 100g

	Produit prêt à être consommé	Produit emballé
Énergie	931 kJ	-
	222 kcal	-
Matières grasses	7,6 g	-
dont:		
- acides gras saturés	1,3 g	-
- acides gras mono-insaturés	-	-
- acides gras polyinsaturés	-	-
- acides gras trans	-	-
- acides gras Oméga-3	-	-
Glucides	28 g	-
dont:		
- sucres	2,9 g	-
Fibres Alimentaires	2,4 g	-
Protéines	9,1 g	-
Sel	1,2 g	0,00 g
Sodium	480 mg	-
Cholesterol	-	-

*Les valeurs nutritionnelles du produit prêt à être consommé ont été renseignées conformément à nos indications de préparation dans la section des conseils de mise en oeuvre.

➤ POIDS, MESURES ET TOLÉRANCES

Produit emballé	Minimum	Moyen	Maximum
Poids (g)	80	85	90
- Pâte (g)		85	
- Garniture (g)		-	
- Nappage (g)		-	
- Décor (g)		-	
Longueur / Diamètre (mm)	110	120	130
Largeur (mm)	60	68	75
Hauteur (mm)	-	-	-

Poids approximatif produit cuit - **Poids pack** -

*Le poids du produit cuit peut varier en fonction des conditions de cuisson du produit fini.

➤ CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ

Couleur: -
Odeur: -
Goût: -
Apparence: -

*Les caractéristiques organoleptiques du produit peuvent varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.

➤ SPÉCIFICATIONS MICROBIOLOGIQUES DU PRODUIT EMBALLÉ

	n	c	m (ufc/g)	M
Nombre de colonies aérobie	-	-	-	-
Nombre de colonies anaérobies	-	-	-	-
Enterobacteriaceae	-	-	-	-
Coliformes totaux	-	-	-	-
<i>Escherichia coli</i>	-	-	-	-
<i>Staphylocoques</i> à coagulase positive	-	-	-	-
<i>Bacillus cereus</i> présumé	-	-	-	-
<i>Clostridies</i> réductrices de sulfite	-	-	-	-
<i>Clostridium perfringens</i>	-	-	-	-
Moisissures	-	-	-	-
Levures	-	-	-	-
<i>Salmonella spp</i>	1	-	-	*
<i>Listeria monocytogenes</i>	1	-	-	<10e2 ufc/g

*Non-détecté

n → nombre d'unités dans l'échantillon.

c → nombre d'unités dans l'échantillon, dont le nombre de bactéries pourrait être compris entre m et M. L'échantillon sera considéré acceptable si les autres unités ont un nombre de bactéries inférieur ou égal à m.

m → valeur seuil du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré comme satisfaisant si toutes les unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou inférieur à m.

M → valeur limite du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré insatisfaisant si une ou plusieurs unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou supérieur à M.

INFORMATION DE CONDITIONNEMENT ET PALETTISATION

➤ EMBALLAGES

	Carton	Étiquette	Scotch	Sachet
Poids approximatif (g)	295,00	-	2,00	-
Dimensions internes (mm)	388x284x91	-	-	-
Dimensions externes (mm)	392x288x99	-	0x75x0	-
Matériau	KM CD	-	PP	-
Epaisseur (mm)	4,20	-	0,04	-
Couleur (mm)	Marron	-	Transparent	-
Recyclable*	+	-	+	-

➤ AUTRES EMBALLAGES

	816115	815016	-	-	-	-	-
Poids approximatif (g)	5,00	8,64	-	-	-	-	-
Dimensions internes (mm)	0x0x0	0x250x0	-	-	-	-	-
Dimensions externes (mm)	148x210x0	0x250x0	-	-	-	-	-
Matériau	PAPEL	PP	-	-	-	-	-
Epaisseur (mm)	0,07	0,03	-	-	-	-	-
Couleur	Blanc	Transparent	-	-	-	-	-
Recyclable*	S	S	-	-	-	-	-

*+=Oui / -=Non

PALETTISATION

Carton



Unités

23

Poids net (kg)

1,95

Poids brut (kg)

2,43

Palette



Cartons/couche

8

Couches

17

Total cartons

136

Poids (kg)

355

Hauteur (m)

1,83

Type de palette

Pallet Chep 80x120 Md

IMAGE DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ



CERTIFICATIONS ET CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION

CERTIFICATIONS:

CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION:

RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- Règlement (CE) 852/2004, et modifications ultérieures, concernant l'hygiène des produits alimentaires.
- Règlement (CE) 2073/2005, et modifications ultérieures, concernant les critères microbiologiques applicables aux produits alimentaires.
- Règlement (CE) 396/2005, et modifications ultérieures, concernant les limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.
- Règlement (UE) 915/2023, et modifications ultérieures, fixant la teneur maximale de certains contaminants dans les produits alimentaires.
- Règlement (UE) 1169/2011, et modifications ultérieures, concernant les informations sur les denrées alimentaires fournies au consommateur.
- Règlement (CE) 1333/2008, et modifications ultérieures, sur les additifs alimentaires.
- OGM (Organisme Génétiquement Modifié) et Radiations Ionisantes: Les matières premières utilisées dans la préparation de ce produit n'ont pas été traitées avec des rayonnements ionisants et ne contiennent ni ne proviennent d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et ne nécessitent donc pas d'étiquetage spécial. Législation applicable:
 - Règlement (CE) 1829/2003, et modifications ultérieures, sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
 - Règlement (CE) 1830/2003, et modifications ultérieures, concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés.

Toute copie imprimée peut être obsolète.

